

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

INSTABAG FRASER 1/2

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Référence commerciale : instaBAG Fraser 1/2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERSCIENCE SARL

30, chemin du bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche FRANCE

Tel : +33 01 34 62 62 61

info@interscience.com

www.interscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33140054848

Se référer au chapitre 16 pour une liste complète des numéros de téléphone d'urgence.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 2 (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 (H319)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélanges

| Composant | No.-CAS | No.-CE. | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008 |
|------------------|-----------|-------------------|--------------------|--|
| Lithium chloride | 7447-41-8 | EEC No. 231-212-3 | 10.6 | Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) |

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané

Laver à l'eau chaude et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel

de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver sous atmosphère inerte. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Voie d'exposition | Effet aigu (local) | Effet aigu (systémique) | Les effets chroniques (local) | Les effets chroniques(systémique) |
|------------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Oral(e) Cutané(e) Inhalation | | | | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| | | | | |

| | | | | |
|----------------|---------------------------------------|---|--------|---------------------|
| Gants jetables | Voir les recommandations du fabricant | - | EN 374 | (exigence minimale) |
|----------------|---------------------------------------|---|--------|---------------------|

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié

À petite échelle / utilisation

en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la

protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Aspect | Marron clair |
| État physique | Poudre Solide |
| Odeur | Aucune information disponible |
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible |
| pH | 7.0 - 7.4 |

| | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|--|
| Point/intervalle de fusion | Aucune donnée disponible | |
| Point de ramollissement | Aucune donnée disponible | |
| Point/intervalle d'ébullition | Sans objet | |
| Point d'éclair | Sans objet | Méthode - Aucune information disponible |
| Taux d'évaporation | Sans objet | Solide |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | |
| Limites d'explosivité | Aucune donnée disponible | |

| | | |
|---|-------------------------------|--------|
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité de vapeur | Sans objet | Solide |
| Densité / Densité | Aucune donnée disponible | |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | Aucune information disponible | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | | |
| Composant | log Pow | |
| Lithium chloride | -2.66 | |
| Température d'auto-inflammabilité | Sans objet | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité | Sans objet | Solide |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

SECTION 10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales, Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|----------------------------------|--|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. |
| Réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. |

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Éviter la formation de poussières.
Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit Dans l'état des connaissances actuelles, ce produit ne présente pas de toxicité aiguë

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

Cutané(e) Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

Données toxicologiques pour les composants

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|------------------|--------------------------|-------------------|----------------------------|
| Lithium chloride | LD50 = 526 mg/kg (Rat) | >2000 mg/kg (Rat) | >5.57 mg/L/4h (Rat) |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 2

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 2

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible

Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules germinales; Aucune donnée disponible

| | |
|--|---|
| f) cancérogénicité; | Aucune donnée disponible Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit |
| g) toxicité pour la reproduction; | Aucune donnée disponible |
| h) toxicité spécifique pour certains organes cibles | |
| – exposition unique; | Aucune donnée disponible |
| i) toxicité spécifique pour certains organes cibles | |
| – exposition répétée; | Aucune donnée disponible |
| Organes cibles | Aucun(e) connu(e). |
| j) danger par aspiration; | Sans objet Solide |
| Symptômes / effets, aigus et différés | Aucune information disponible |

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

| Composant | Poisson d'eau douce | Puce d'eau | Algues d'eau douce | Microtox |
|------------------|------------------------------------|------------|--------------------|----------|
| Lithium chloride | EC50: 158 mg/L/96h (rainbow trout) | | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

| Composant | log Pow | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|------------------|---------|-----------------------------------|
| Lithium chloride | -2.66 | Aucune donnée disponible |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

| | |
|--|--|
| Informations relatives aux perturbateurs endocriniens | Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé |
| Des polluants organiques persistants | Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance |
| Potentiel de destruction de l'ozone | Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance |

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Déchets de résidus / produits non utilisés | Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales. |
| Emballages contaminés | Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Le code européen des déchets | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.5. Numéro ONU

14.6. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.7. Classe(s) de danger pour le transport

14.8. Groupe d'emballage

IATA Non réglementé

14.9. Numéro ONU

14.10. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.11. Classe(s) de danger pour le transport

14.12. Groupe d'emballage

14.13. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.14. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.15. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste.

| Composant | EINECS | ELINCS | NLP | TSCA | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | IECSC | AICS (Australie) | KECL |
|------------------|-----------|--------|-----|------|-----|------|-------|------|-------|------------------|------|
| Lithium chloride | 231-212-3 | - | | X | X | - | X | X | X | X | X |

Réglementations nationales

| Composant | Classification d'Eau Allemande (VwVwS) | Allemagne - TA-Luft classe |
|------------------|--|----------------------------|
| Lithium chloride | WGK 1 | |

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

VOC - Composés organiques volatils

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,
ChemADVISOR - LOLI,
Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Dangers physiques | D'après les données d'essai |
| Dangers pour la santé | Méthode de calcul |
| Dangers pour l'environnement | Méthode de calcul |

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

| | |
|--------------------------------|----------------------------|
| Date de préparation | 27/04/2020 |
| Date de révision | - |
| Sommaire de la révision | Mise à jour du CLP format. |

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité